

Bruxelles, le 10 avril 2026
(OR. en)

7539/1/26
REV 1

Dossier interinstitutionnel:
2025/0183 (NLE)

POLCOM 108
COLAC 39

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Note concernant l'application provisoire de l'accord intérimaire sur le commerce entre l'Union européenne, d'une part, et le Marché commun du Sud, la République argentine, la République fédérative du Brésil, la République du Paraguay et la République orientale de l'Uruguay, d'autre part

L'Union européenne et la République argentine, la République fédérative du Brésil, la République du Paraguay et la République orientale de l'Uruguay ont notifié l'achèvement des procédures nécessaires à l'application provisoire de l'accord intérimaire sur le commerce entre l'Union européenne, d'une part, et le Marché commun du Sud, la République argentine, la République fédérative du Brésil, la République du Paraguay et la République orientale de l'Uruguay, d'autre part¹.

En conséquence, et conformément à l'article 23.3, l'accord sera appliqué à titre provisoire à partir du 1^{er} mai 2026 entre l'Union européenne, d'une part, et la République argentine, la République fédérative du Brésil, la République du Paraguay et la République orientale de l'Uruguay, d'autre part, respectivement.

¹ [JO L, 2026/184, 27.2.2026, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_internation/2026/184/oj](http://data.europa.eu/eli/agree_internation/2026/184/oj).